

**DIRECTION GENERALE des SERVICES**  
SECRETARIAT GENERAL  
JR/CV/271015PVExtraits

Compte-Rendu **AFFICHE** en MAIRIE ANNEXE le :  
**29.10.15**

AUBAGNE, le 28 Octobre 2015

**EXTRAITS du PROCES-VERBAL  
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL  
du 27 OCTOBRE 2015**

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice ..... 43  
Présents ..... 37  
Absents ..... 2  
Excusés ..... 4

(ayant donné procuration :

M. Mohammed SALEM à Mme Jeannine LEVASSEUR,  
Mme Patricia PELLEN à M. Léo MOURNAUD,  
M. Gilles FEUGIER à Mme Sylvia BARTHELEMY  
M. Elyes FERCHICHI à Mme Sophie ARTARIA-AMARANTINIS).

A la délibération n° 06-271015, arrivée de M. Mohammed SALEM

Présents ..... 38  
Absents ..... 2  
Excusés ..... 3

--- ooo O ooo ---

**M. Le Maire** : L'appel fait, le quorum atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **29 Septembre 2015**, soumis à l'approbation des élus, est adopté à l'unanimité.

Comme le règlement l'exige, je propose de désigner le secrétaire de séance. C'est notre benjamin, Giovanni SCHIPANI, qui fera office de secrétaire s'il le veut bien. Merci à M. SCHIPANI qui accepte bien volontiers de remplir cette charge de secrétaire.

.../...

Pour mémoire, je vous rappelle la prochaine séance du Conseil Municipal fixée au **Mardi 15 Décembre**.

En préambule, je vous informe que la délibération n° 22 portant sur le renouvellement de la Convention avec l'Association Entraide Solidarité 13 est reportée au prochain Conseil Municipal, en raison du changement de la Présidence qui, à juste titre, souhaiterait porter un nouveau regard.

Après le vote de la délibération sur la Décision Modificative, j'invite tous les Conseillers Municipaux à venir signer les documents budgétaires qui sont à votre disposition sur la table à côté de l'Administration.

Et en fin de séance, j'apporterai les éléments de réponse à une question orale posée par M. FONTAINE, au nom du Groupe Aubagne Alternative Citoyenne et Ecologique.

Avant d'aborder l'Ordre du Jour, je porte connaissance à l'ensemble des élus que les services de la ville ont reçu le rapport d'audit portant sur le service de la restauration.

Ce document est consultable à la Direction Générale des Finances.

Nous reviendrons, bien évidemment, à l'occasion des prochains conseils municipaux sur ce dossier.

Nous passons maintenant à l'examen de l'Ordre du Jour.

--- ooo O ooo ---

## **EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

### **COMMISSION « URBANISME, DROITS DES SOLS, LOGEMENT »**

---

#### **01-271015- Sur le rapport de M. Le Maire -:**

**Approbation de la participation de la ville d'Aubagne au capital de la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise (SOLEAM).**

Par cette délibération, il est proposé que la Ville d'Aubagne participe au capital de la SOLEAM.

Il convient également de désigner les représentants de la Ville pour siéger au Conseil d'Administration de ladite société.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

.../...

La délibération n° **01-271015** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. FONTAINE, Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI, MM. GRANDJEAN, ARNOUX, ORIHUEL, RAMPAL, Mme HARKANE. Non-participation au vote de Mme BARTHELEMY.

**02-271015 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -**

**Pôle d'Echanges Multimodal d'Aubagne : convention de financement des études d'avant-projet détaillé, projet et des travaux de réalisation.**

Dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> voie de la ligne Marseille – Aubagne – Toulon, cette délibération propose de mettre un terme à la première convention de financement, signée le 28 Novembre 2012 et modifiée par avenant le 5 Décembre 2013, conclue entre l'Etat, la Région P.A.C.A., le Département des Bouches-du-Rhône, la S.N.C.F., la Ville d'Aubagne et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et d'en conclure une nouvelle pour les études relatives à l'aménagement des bâtiments du Pôle d'Echanges Multimodal d'Aubagne.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **02-271015** est adoptée à l'UNANIMITE.

**03-271015 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -**

**Requalification de la Z.I. des « Nouveaux Paluds Sud » - Convention d'intervention entre la Commune d'AUBAGNE, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et l'Etablissement Public Foncier P.A.C.A.**

Le partenariat engagé entre la Commune d'Aubagne, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur vise à la requalification de la Zone d'activités des Paluds.

Cette délibération a donc pour objet la conclusion et la signature de la convention d'intervention foncière portant sur le site des Nouveaux Paluds à Aubagne.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **03-271015** est adoptée à l'UNANIMITE.

**04-271015 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -**

**Acquisition à titre gratuit auprès du Syndicat des copropriétaires des Lignièrès d'un terrain situé promenade Pierre Blancard.**

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de desserte de l'opération « Les Lignièrès », un bande de terrain de 34 m<sup>2</sup> est nécessaire à la desserte de ce programme.

Par cette délibération, il est proposé l'aliénation à titre gratuit de cette parcelle au profit du Syndicat des Copropriétaires des Lignièrès.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **04-271015** est adoptée à l'UNANIMITE.

**05-271015 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -  
Chemin de la Colline aux Oiseaux - Chemin du Bassin - Aliénation d'un  
terrain communal afin de permettre la construction d'un programme de  
logements.**

Dans le cadre de la réalisation d'un programme immobilier par la Société EIFFAGE IMMOBILIER, la commune envisage de céder un bassin et un terrain d'une surface d'environ 4.000 m<sup>2</sup>.

Par cette délibération, il est proposé d'accepter le principe de l'aliénation de cette propriété communale.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **05-271015** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. FONTAINE, Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI, MM. GRANDJEAN, ARNOUX, ORIHUEL, RAMPAL et Mme HARKANE.

**06-271015 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -  
La Tourtelle - RN 8 - Aliénation d'un terrain communal /  
Projet ancien bâtiment CAMI.**

Dans le cadre d'une opération de réhabilitation de l'ancien bâtiment des usines CAMI, pour la création d'activités, un délaissé de voirie de 858 m<sup>2</sup> en bordure de la RN8 a été nécessaire à la desserte de ce programme.

Par cette délibération, il est proposé aujourd'hui d'approuver la cession de la parcelle qui a fait l'objet d'une première délibération au profit de la Société SPORT IMMO.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **06-271015** est adoptée à l'UNANIMITE.

**COMMISSION « FINANCES BUDGET ECONOMIE »**

---

**07-271015 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -  
Approbation de la Décision Modificative n° 1 après Budget Primitif 2015  
(Ville).**

La Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif 2015 a pour objet l'intégration, au niveau comptable et financier, des événements survenus en cours d'année. C'est un exercice classique à toutes les collectivités.

Néanmoins, il convient de rappeler avant toute chose l'environnement contraint dans lequel nous évoluons, ce qui permettra de resituer le contexte financier dans lequel évolue la ville.

D'une part, rappeler la baisse drastique des dotations de l'Etat, après 700.000 euros en moins en 2014, c'est 1,6 M.€. de moins en 2015.

Et cela va continuer en 2016 et en 2017.

Il convient aussi de rappeler que la Chambre Régionale des Comptes, suite à son rapport en 2013, avait obligé la ville à inscrire pendant 3 ans une régularisation budgétaire. Nous avons comptabilisé cette année au budget une charge de 1,8 M.€, après 1,8 M.€ en 2014 et 1 M.€ en 2013.

Rappeler enfin une dette élevée générant des frais financiers pharaoniques qui s'élèvent cette année à 6,3 M.€.

Dans la continuité de notre première année de gestion, nous avons souhaité maintenir deux axes forts :

- Ne pas augmenter les taux des impôts locaux, Taxe d'Habitation, Taxe Foncière, Taxe sur les propriétés Non Bâties ;
- Ne pas souscrire de nouvel emprunt.

Et, par principe de prudence, principe élémentaire lorsqu'on fait de la bonne gestion comptable et financière, nous avons prévu dans nos comptes d'anticiper les fluctuations boursières en particulier le rapport euro/ franc suisse, car, je le vous rappelle, la précédente majorité avait engagé un emprunt toxique indexé sur cette même parité.

Comme vous le savez, le franc suisse ayant subi une dévaluation sans précédent, les taux demandés aujourd'hui à la Ville d'Aubagne sont supérieurs à 20 %.

Au regard de ce contexte, la Décision Modificative présentée ce soir porte sur une évolution du budget, en fonctionnement comme en investissement.

Au niveau du Fonctionnement, nous avons une évolution de 346.395 euros, de même qu'en Investissement une évolution de 156.780 euros.

S'agissant du fonctionnement, nous avons provisionné 668.000 euros pour faire face à l'échéance du mois d'août de l'emprunt DEXIA indexé sur la parité euro/franc suisse. Je ferai un bref rappel sur la situation complexe de cet emprunt toxique.

Dès notre arrivée, en 2014, nous avons eu la volonté d'assainir et de sécuriser la dette de la commune, nous avons ouvert des négociations avec 3 banques : R.B.S., la SFIL et DEXIA.

S'agissant de DEXIA, l'échéance du mois de février 2015 s'annonçait à un taux de 13,66 %, nous l'avons négocié à 8 % et, de ce fait, la Commune a économisé 270.000 euros.

Pour l'échéance du mois d'août, le taux s'annonçait à 22,24 %, il était inconcevable pour la commune de rembourser un emprunt à ce taux. Nous avons donc proposé à DEXIA le paiement de l'échéance au taux d'usure, soit 3,45 %, et nous

continuons les négociations afin de sortir au mieux pour les intérêts de la commune de ce piège financier.

Nous avons donc pu reprendre ce montant provisionné de 668.000 euros, ainsi que des recettes supplémentaires dues à des remboursements, et les utiliser dans les services de proximité et pour le rayonnement de la ville.

Concernant la proximité, nous avons travaillé dans plusieurs domaines et en particulier dans celui de l'éducation car nous avons pu injecter du financement supplémentaire dans les rythmes scolaires. Nous avons aussi souhaité travailler sur plus de moyens au niveau de la propreté et de la voirie.

Nous avons été attentifs à certains travaux de voirie qui étaient nécessaires ; pour cela, nous avons rajouté 156.780 euros en investissement afin de les réaliser.

Éducation, propreté, voirie, sont des axes forts sur lesquels la majorité est fortement mobilisée.

Véritables succès populaires, l'année Pagnol, les nuits flamencas et d'autres festivals d'Aubagne ont été aussi un succès pour l'économie locale et pour le rayonnement de la Ville d'Aubagne.

Notre volonté étant de redonner de l'attractivité économique et touristique à notre ville, nous avons soutenu ces manifestations tout en contrôlant les dépenses de manière rigoureuse.

En conclusion, comme vous le savez, la situation économique est difficile, et nous subissons comme toutes les collectivités le désengagement irrationnel de l'État, qui ne tient pas compte de la situation particulièrement difficile de certaines communes. Suivant nos prévisions, nous aurons perdu, de 2014 à 2017, près de 6 M.€. de dotation dans notre budget, ce qui est équivalent à une baisse de près de 20 % que l'on aurait déjà pu engager sur les impôts locaux.

Alors nous restons mobilisés et confiants, nos résultats attestent que nous sommes sur le bon chemin et forts de la reconnaissance et du soutien des institutions et de la population, je peux vous assurer que nous réussirons.

Je vous remercie.

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative n° 1 après Budget Primitif 2015 (Budget Principal), équilibré tant en recettes qu'en dépenses à :

Pour la Section d'Investissement + 156.780 €  
Pour la Section de Fonctionnement + 346.395 €

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **07-271015** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. FONTAINE, Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI, M. GRANDJEAN. Abstentions de MM. ARNOUX, ORIHUEL, RAMPAL et Mme HARKANE.

**08-271015 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -**

**Utilisation des comptes 1021 « Dotations » et 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».**

En vue de la certification des comptes, le comptable public doit procéder à un certain nombre de corrections et régularisations sur différents comptes budgétaires.

Cette délibération permet de l'autoriser à utiliser les comptes 1021 « Dotations » et 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » afin de régulariser les comptes concernés.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **08-271015** est adoptée à l'UNANIMITE.

**09-271015 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -**

**Convention de mise à disposition du personnel et d'occupation des locaux conclue avec la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile : Avenant n° 13.**

Dans le cadre de la gestion des compétences intercommunales, des agents de la Ville sont mis à disposition de la Communauté d'Agglomération pour garantir la continuité du service public et ne pas créer un supplément de charges, en frais de personnel.

Cette délibération permet d'approuver la conclusion d'un Avenant n° 13 à la convention de mise à disposition totale ou partielle de locaux et agents territoriaux qui prend en compte les évolutions intervenues en 2015 dans ce cadre.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **09-271015** est adoptée à l'UNANIMITE.

**10-271015 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -**

**Cimetières Communaux : Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres / Actualisation des tarifs.**

Cette délibération propose la réactualisation des tarifs afférents aux opérations funéraires pratiquées dans le cadre de la Régie Municipale du Service Extérieur des Pompes funèbres comme notamment la vente des caveaux du Cimetière de Fenestrelles et celle des cercueils destinés aux exhumations et réductions de corps, et ce à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **10-271015** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de M. FONTAINE, Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI, M. GRANDJEAN.

**11-271015 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -**

**Cimetières Communaux : Budget Principal / Actualisation des tarifs et taxes.**

Cette délibération propose la réactualisation des tarifs et des taxes liés à la vente des concessions dans les cimetières communaux, les taxes d'inhumation et de dispersion, les droits d'admission à la chambre mortuaire du Centre Hospitalier Général et de dépôt en caveau provisoires, et ce à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **11-271015** est adoptée à l'UNANIMITE.

**12-271015 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -**

**Fin de la mise à disposition des locaux du marché de gros à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.**

Par cette délibération, il est proposé de mettre fin à la mise à disposition du bâtiment du marché de gros auprès de la Communauté d'Agglomération et du retour dans le patrimoine de la Commune d'Aubagne de ce bien situé à La Tourtelle.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **12-271015** est adoptée à l'UNANIMITE.

**COMMISSION « COMMERCE ARTISANAT ET PROJETS DE VILLE »**

---

**13-271015 - Sur le rapport de M. Léo MOURNAUD, Adjoint au Maire -**

**Adhésion au Réseau Centre-Ville en Mouvement.**

Par cette délibération, il est proposé d'adhérer à l'Association « Centre-Ville en mouvement » permettant à la ville de bénéficier de son expertise et de ses ressources dans le cadre de la redynamisation des cœurs de ville, moyennant une contribution annuelle de 1.000 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **13-271015** est adoptée à l'UNANIMITE.

**COMMISSION « SECURITE »**

---

**14-271015 - Sur le rapport de M. Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -**

**Mise en place d'une Cellule de Citoyenneté et de Tranquillité Publique.**

Dans le cadre du partenariat engagé en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, cette délibération propose la mise en place d'une Cellule de Citoyenneté et de Tranquillité Publique et ses conditions de fonctionnement.



Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **14-271015** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. ARNOUX, ORIHUEL, RAMPAL, Mme HARKANE.

### **COMMISSION « QUALITE DE VIE ET AGRICULTURE »**

---

#### **15-271015 - Sur le rapport de M. Laurent COLOMBANI, Conseiller Municipal -**

##### **Convention avec la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour la mise en place des colonnes enterrées.**

Dans le cadre de la compétence de gestion des déchets, la Communauté d'Agglomération intervient sur la voirie des communes du territoire, pour l'implantation des colonnes enterrées.

Cette délibération permet la signature par M. Le Maire d'une convention encadrant les interventions de la Communauté d'Agglomération en la matière, et déterminant le rôle de la Commune.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **15-271015** est adoptée à l'UNANIMITE.

#### **16-271015 - Sur le rapport de M. Laurent COLOMBANI, Conseiller Municipal -**

##### **Présentation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.**

Par cette délibération, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication de la copie du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, conformément à l'Article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

### **COMMISSION « CULTURE, PATRIMOINE ET TRADITIONS »**

---

#### **17-271015 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -**

##### **Convention de partenariat pour le développement du réseau de lecture publique dans le département des Bouches-du-Rhône entre la Ville d'Aubagne et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.**

Cette délibération autorise la signature d'une convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône qui définit les conditions auxquelles est subordonnée l'aide technique et financière accordée à la Commune pour le développement et la gestion de sa propre bibliothèque.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **17-271015** est adoptée à l'UNANIMITE.

**18-271015 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -**

**Convention de partenariat entre l'Etat représenté par la Direction Académique des Services de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône et la Ville d'Aubagne via le Conservatoire, de 2015 à 2018.**

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal la signature d'une Convention de partenariat avec la Direction Académique des Services de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône visant à développer la pratique orchestrale dans les établissements scolaires.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **18-271015** est adoptée à l'UNANIMITE.

**19-271015 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -**

**Festival Grains de Sel 2015 : Convention entre la Ville d'Aubagne, les Librairies du Lycée d'Aubagne et Alinéas.**

La Ville d'Aubagne organise chaque année un festival dénommé « Grains de Sel » qui comprend notamment une transformation du centre-ville en vaste librairie.

A cette fin, cette délibération a pour objet la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec les deux libraires inscrits.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **19-271015** est adoptée à l'UNANIMITE.

**COMMISSION « JEUNESSE ET DEMOCRATIE LOCALE »**

---

**20-271015 - Sur le rapport de M. Giovanni SCHIPANI, Adjoint au Maire -**

**Activités et séjours organisés par le service Vie des Quartiers : Quotients et tarifs 2016.**

Cette délibération a pour objet la mise en place de quotients familiaux pour l'application des tarifs correspondants aux activités proposés dans les maisons de quartiers, et ce à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **20-271015** est adoptée à l'UNANIMITE.

**COMMISSION « EDUCATION - ENFANCE »**

---

**21-271015 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -**

**Actualisation des tarifs de la restauration municipale adultes pour 2016.**

Cette délibération propose la réactualisation des tarifs pratiqués pour la restauration adultes auprès de différents organismes, et ce à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **21-271015** est adoptée à l'UNANIMITE.

## **COMMISSION « POLITIQUE SOCIALE ET PETITE ENFANCE »**

---

**22-271015 - Renouvellement de la Convention avec l'Association Entraide Solidarité 13 : RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR.**

## **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

---

**23-271015 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Personnel : Conventionnement avec le Centre de Gestion 13 pour l'organisation des secrétariats du Comité Médical et de la Commission de Réforme pour les agents de la Mairie et du C.C.A.S. d'Aubagne.**

Par cette délibération, il est proposé d'approuver le conventionnement avec le Centre de Gestion des Bouches du Rhône pour l'organisation des secrétariats du Comité Médical et de la Commission de Réforme pour le compte de la Mairie d'AUBAGNE et de son C.C.A.S., en regard du désengagement de gestion de ce service par la Préfecture.

La délibération n° **23-271015** est adoptée à l'UNANIMITE.

## **VIE MUNICIPALE**

---

**24-271015 - Sur le rapport de M. Le Maire - Prise en compte du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile : Exercice 2014 présenté au Conseil Communautaire.**

Par cette délibération, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication de la copie du Rapport retraçant l'activité de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'année 2014, soumis à l'appréciation des membres du Conseil Municipal, conformément à l'Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose entre autres que le rapport d'activité de l'établissement public de coopération intercommunale doit être transmis aux maires des communes membres et qu'il doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

**25-271015 - Sur le rapport de M. Le Maire - Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Par cette délibération, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général

des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 28 Avril 2014.

--- ooo O ooo ---

### **QUESTION ORALE**

Une question orale a été posée par M. FONTAINE à laquelle je répondrai par la suite.

M. FONTAINE, vous avez la parole.

**M. FONTAINE** : Je vous remercie M. Le Maire.

Monsieur Le Maire,

Par courriel, en date du 25 Septembre 2015, la Ligue des Droits de l'Homme vous a interpellé sur l'accueil des migrants et, sans réponse de votre part, elle nous demande d'être, dans ce lieu, son porte-parole.

« L'exode des migrants offense, aujourd'hui, la famille humaine entière » et il ne se passe pas un jour sans que les images que diffusent les médias nous rappellent les pages les plus sombres de notre histoire écrites le siècle passé.

Vous affirmez dans le dernier A.J.J. que « la Solidarité est une valeur qui rassemble les Aubagnais » et vos colistiers déclarent que vous serez présent au rendez-vous que vous donne, sur ce sujet, le Préfet à la mi-décembre.

Connaissant votre attachement aux valeurs que porte la Chrétienté, faites-vous vôtre l'appel de Monseigneur Vingt Trois, Archevêque de Paris quand il déclare : « Se défendre de faire quelque chose sous le prétexte que ce que, moi, je peux faire est sans proportion avec les besoins, cela revient à dire : Je ne fais rien. Tout le monde ne peut pas faire des choses extraordinaires, mais tout le monde peut faire quelque chose ».

Alors Monsieur Le Maire, que comptez-vous faire ?

Recevez Monsieur Le Maire nos respectueuses salutations.

**M. Le Maire** : M. Le Conseiller Municipal,

Depuis 2 ans, la communauté internationale doit faire face à une situation humanitaire très difficile, qui a pris ces dernières semaines une nouvelle ampleur avec l'arrivée massive de migrants en Europe.

30.000 personnes sont attendues d'ici 2 ans sur le territoire français.

Pour faire face à cette situation humanitaire dramatique, les pouvoirs publics essaient d'appréhender tous les aspects liés à l'accueil des réfugiés.

.../...

Début septembre, à Paris, le Premier Ministre et le Ministre de l'Intérieur ont convié les maires de France.

Puis fin septembre, c'est le Préfet de Région qui a rencontré les maires du département lors d'une réunion d'information en préfecture à laquelle la ville d'Aubagne était bien évidemment présente.

A cette réunion, le Préfet a rappelé :

- D'une part que la politique de l'asile est une compétence de l'Etat, auquel revient la prise en charge des demandeurs d'asile.

C'est dont à l'Etat, et à lui seul, qu'incombe la prise en charge des migrants.

- D'autre part le Préfet a souligné que, si le gouvernement avait sollicité les collectivités territoriales, le principe d'intervention des collectivités était le volontariat, et que, dans ce contexte, l'Etat ne se défaussera pas sur les communes qui n'en n'auraient pas les capacités.

Force est de constater que, comme de nombreuses communes, la Ville d'Aubagne a une liste d'attente très importante de demandes de logements : plus de 2.800 demandes d'Aubagnais quand seulement quelques centaines de places sont disponibles chaque année.

Au terme de vos 13 années de mandat de maire, M. FONTAINE, la situation du logement à Aubagne s'avère catastrophique.

Quoi qu'il en soit, à ce jour, les pouvoirs publics privilégient le logement des demandeurs d'asile dans les C.A.D.A., les Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile, qui sont dans notre département principalement situés à Marseille, et qui facilite le travail des associations spécialisées, reconnues par l'Etat.

Il convient de souligner le travail précieux de ces associations qui accompagnent les réfugiés : accompagnement social, accompagnement en terme de formation, accompagnement scolaire aux côtés de l'Education Nationale en facilitant notamment l'intervention d'enseignants interprètes.

A l'occasion de la dernière réunion en Préfecture, le Préfet, à plusieurs reprises, a souligné que des appels à projets nationaux avaient été lancés et que, dans ce cadre, des places supplémentaires dans les C.A.D.A. seraient créées très prochainement pour les demandeurs d'asile. Il a par ailleurs rappelé qu'une collaboration étroite avec les bailleurs de logements sociaux était parallèlement mise en œuvre.

Si cette dramatique situation humaine exige un traitement global,

- d'abord sur un plan international, et le mini-sommet européen de ce week-end en témoigne une nouvelle fois,
- puis, sur un plan national,

la Ville d'Aubagne ne manquera pas le rendez-vous de la mi-décembre que le Préfet a fixé à toutes les communes du département.

Au-delà de ces explications, je voudrais souligner qu'un élu, fut-il ancien maire, ne se distingue pas en essayant d'exploiter la misère humaine à des fins politiciennes.

Le sujet est trop sérieux et grave pour être évoqué sans recul, sans réflexion et sans considération pour les personnes en difficultés.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Conseiller Municipal, en l'assurance de ma parfaite considération.

--- ooo O ooo ---

Voilà Mesdames et Messieurs, le Conseil Municipal est terminé.

Il est à 20 heures 30. Merci à tous et rendez-vous pour ceux qui le souhaitent le 15 Décembre prochain. Bonne soirée.

La séance est levée.

